

## Pas d'obsèques religieuses pour un franc-maçon

Article rédigé par *Lucie Sarr*, le 21 novembre 2017

**source[LA Croix]Le 6 octobre, José Dominique Loko, consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin et dignitaire d'une loge maçonnique décédait à Paris, à 90 ans.**

**Fin octobre, la messe de requiem inscrite au programme de ses obsèques lui a été refusée par l'Église béninoise.**

Au programme des obsèques de José Dominique Loko, consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin, figuraient plusieurs cérémonies dont une religieuse: « samedi 28 octobre, de 09 h 00 à 11 h 00: messe corps présent en l'Église Saint-Michel de Cotonou », pouvait-on notamment lire sur le faire-part officiel.

A lire [En Côte d'Ivoire, une querelle entre catholiques et francs-maçons](#)

Mais cette messe n'aura jamais lieu. « La paroisse saint-Michel de Cotonou a décidé de ne pas célébrer d'obsèques religieuses pour José Dominique Loko à cause de son appartenance avérée à une loge maçonnique », a confirmé, lundi 20 novembre, sous couvert d'anonymat, une source du diocèse de Cotonou.

### Fondateur des Cours Loko

Consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin et pionnier de l'enseignement privé ivoirien, José Dominique Loko a perdu la vie à 90 ans, dans la nuit du 6 au 7 octobre. Originaire du Bénin, Loko a pris la nationalité ivoirienne depuis de longues années. Dès l'annonce de sa mort, plusieurs personnalités ivoiriennes ont rendu témoignage à celui que d'aucuns appelaient le « père de l'enseignement privé en Côte d'Ivoire », fondateur du groupe d'enseignement « cours Loko », composé de 17 établissements privés.

José Dominique Loko, dignitaire franc-maçon, était devenu grand maître par intérim de la Grande loge maçonnique du Bénin en 2016, après la démission de Vincent Nicoué.

### Une situation analogue en Côte d'Ivoire

Une situation analogue s'était produite en février 2017 en Côte d'Ivoire lorsque le cardinal Jean-Pierre Kutwa, archevêque d'Abidjan, avait refusé les obsèques religieuses à Clotaire Magloire Coffie, ancien grand

maître des francs-maçons ivoiriens, déclenchant la colère de la Grande loge ivoirienne. L'Église ivoirienne avait persisté dans sa décision publiant même, en marge de son Assemblée plénière de mai 2017, un message sur l'incompatibilité entre franc-maçonnerie et catholicisme.

A lire aussi [En Côte d'Ivoire, l'Église appelle ses fidèles à résister à la franc-maçonnerie](#)

Cette déclaration avait suscité une querelle entre maçons et prêtres catholiques par médias interposés. Un « maître maçon » anonyme avait ainsi durement critiqué l'Église ivoirienne dénonçant la « moralité douteuse » des prêtres, la pédophilie dans l'Église, les scandales financiers au Vatican, se plaignant de l'« acharnement » de l'Église catholique qui, selon lui, accuse les maçons de tous les maux. La réplique de l'Église catholique n'avait pas tardé. Le père Marius Djadji N'Guessan, prêtre du diocèse de Yopougon, avait ainsi dénoncé le manque de rigueur scientifique et l'incohérence des accusations du maçon.

### **Rumeurs et menaces**

En Côte d'Ivoire, pays dont Loko a pris la nationalité, un hommage officiel a été rendu, sans cérémonie religieuse catholique. Vendredi 17 novembre, une rumeur avait enflé sur les réseaux sociaux et qui a fini par attirer l'attention sur les obsèques du fondateur des Cours Loko. Selon plusieurs journaux en ligne, les francs-maçons ivoiriens, indignés du refus d'obsèques religieuses à leurs pairs, auraient menacé l'Église de « rendre publiques des histoires de mœurs impliquant des prêtres » si elle poursuivait les hostilités contre les loges maçonniques.

**Lucie Sarr**